



FICHE D'INSCRIPTION
DAUPHINS DE L'ELORN
Saison 2020 - 2021

Landerneau

L'adhérent

Nom:		Prénom:	
Adresse:			
Code Postal:		Ville:	
Tél fixe:		Tel portable:	
Email:	@		
Date de naissance :		Lieu de naissance:	
		Sexe:	

Pour l'adhérent mineur :

Nom et prénoms du responsable légal :			
Adresse (si différente) :			
Code Postal:		Ville:	
Tél parent 1:		Tél parent 2:	

Cocher la case correspondant au groupe ou à la fonction de l'adhérent

220 €	195 €	175 €	Gratuit
Juniors A	Juniors B	Loisir 1	Officiel
Jeunes A	Jeunes B	Loisir 2	Bureau
	Avenirs A		
	Avenirs B		
	Master 1		
	Master 2		

Réductions:

Réduction de 15 € pour les moins de 15 ans, (pour 1 seul sport pratiqué à Landerneau)	
Réduction 10 € à partir du 3 eme adhérent	

Règlements:

Cheque 1	€	Cheque ANCV (Vacance)	€
Cheque 2	€	Cheque ANCV (Sport)	€
Cheque 3	€	Espèce	€

Droit à l'image et autorisation parentale :

-Tout adhérent autorise les Dauphins de l'Elorn de Landerneau à utiliser, les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation aux entraînements, compétitions et autres manifestations sur lesquelles il pourrait apparaître, ainsi que sur tout support y compris les documents promotionnels ou publicitaires.

-Tout responsable légal autorise les Dauphins de l'Elorn à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence.

-Le club décline toute responsabilité en cas d'accident avec un tiers lors du covoiturage pour le déplacement à une compétition. Celui-ci prenant en charge l'enfant à titre de service.

L'inscription est faite pour la saison 2020/2021

Le club n'effectue aucun remboursement de cotisation, sauf pour raison médicale

Je confirme avoir pris connaissance des informations relatives à mon adhésion et du règlement intérieur et, autorise les Dauphins de L'Elorn à me licencier auprès de la Fédération Française de Natation.	Fait-le : Signature :
--	------------------------------

Contact :

dauphins.de.lorn@gmail.com Site du club : dauphins-de-lorn.fr

Entraîneur : Mr Herwol Geoffrey : 06 81 78 61 15

Pièces à fournir obligatoirement lors de votre inscription

1. **Un certificat médical :** (de moins de 3 mois) de non contre- indication aux activités de la natation en compétition. (Un certificat validé par un médecin du sport sera apprécié pour les nageurs des groupes Juniors A et jeunes A)
2. **La fiche d'inscription :** remplie et signée (fiche sur le site)
3. **La fiche sanitaire de liaison :** (pour les - de 18 ans) remplie et signée (fiche sur le site)
4. **La licence FFN :** remplie et signée (fiche sur le site, imprimer recto verso la 1 ere page)
5. **Le justificatif de réduction :** (pour les enfants de moins de 15 ans habitant Landerneau)
Attestation sur l'honneur que l'enfant ne touche pas déjà la réduction pour un autre sport pratiqué à Landerneau (fiche sur le site)

Permanences pour le dépôt des dossiers (Au bureau du club, au sous sol de la piscine)

Mercredi 2 septembre 2020: entre 17 h 30 h & 19 h

Samedi 5 septembre 2020: entre 10 h & 12 h

Mercredi 9 septembre 2020: entre 17 h 30 h & 19 h

Samedi 12 septembre 2020: entre 10 h & 12 h

Reprise des entraînements

Reprise dans l'eau et aux horaires habituels le mardi 1 septembre

(Voir tableau des horaires de chaque groupe sur le site du club)

Pour les nouveaux nageurs le mercredi 16 septembre (sous réserve d'avoir déposé le dossier d'inscription complet au préalable).

Matériel obligatoire pour les groupes junior A et jeune A :

Un filet, des plaquettes de type "fingers", une planche, des palmes "zoomers", un élastique pour les chevilles, un pull-buoy (site recommandé pour les achats : Nataquashop).

Information sur le règlement des adhésions :

1. Une réduction de 10 € sera accordée au 3ème, 4ème... licenciés d'une même famille
2. La ville de Landerneau offre 15 € de réduction

➤ cette réduction sera attribuée aux jeunes landernéen(ne)s âgés de moins de 15 ans au 1^{er} janvier de l'année civile en cours, adhérents à une association sportive ou culturelle landernéenne, sans conditions de ressource.

(nés après le 1^{er} janvier 2006)

- valable pour une seule adhésion par saison
- déduite directement du coût de la licence par le club lors de l'adhésion.

3. Le club autorise un règlement en 3 fois (un chèque encaissé par mois). La totalité de la cotisation doit être remise à l'inscription à l'ordre des " Dauphins de l'Elorn " ou " DEL "

4. Le club accepte les chèques vacances et les chèques sports

- La cotisation ne comprend pas :

- la participation financière lors des déplacements en compétitions (Transport, Repas, Hotel)
- La participation aux activités annexes organisées lors des stages
- La participation aux stages départementaux et régionaux

○ Les stages et déplacements sont payables d'avance

- La licence - Assurance :

Les dauphins de l'Elorn licencient tous ses adhérents auprès de la F F Natation. Cette licence ouvre des garanties de base de l'assurance FFN « responsabilité civile et individuelle accident »

l'assemblée générale des Dauphins de l'Elorn aura lieu le samedi 10 octobre 2020 à 17 h 30

A la Salle "Mille club" ancien "Dojo" rue du calvaire à Landerneau

